



DR

BÂTIMENTS PUBLICS : BOURG-SAINT-AURICE MONTRE LA VOIE !

La ville de Bourg-Saint-Maurice récolte déjà les fruits de son ambitieux programme de rénovation énergétique des bâtiments publics, lancé en 2016 dans le cadre d'un Contrat de performance énergétique.

Réduire la consommation d'eau ou de chauffage des bâtiments communaux n'est pas chose aisée : investissements conséquents, incertitudes quant aux résultats, manque d'information sur les technologies disponibles...

Bourg-Saint-Maurice semble avoir trouvé la parade. Entre 2016 et 2020, la ville savoyarde de 8000 habitants a réalisé d'importants travaux de rénovation énergétique sur 18 bâtiments publics (gymnases, piscines, écoles, centre des congrès...) parmi les plus énergivores.

Au menu, isolation (isolation thermique des façades extérieures, combles, menuiseries...), chaudières à condensation, éclairage Led, géo-

thermie, installation de panneaux photovoltaïques et solaires, pompes à chaleur, etc. Montant de l'investissement : 3,5 millions d'euros. « *En partenariat avec l'ADEME, les élus ont mis en place un Contrat de performance énergétique – CPE. Cet outil, encore peu utilisé en France, apporte une garantie contractuelle des baisses des consommations énergétiques et sécurise les investissements publics* », décrypte Emmanuel Brocard, directeur des services techniques de Bourg-Saint-Maurice. Le CPE prévoit en effet de confier la conception et la réalisation des travaux, l'exploitation et la maintenance des équipements à un opérateur privé (mais le financement reste à la charge de la ville). Si les objectifs

fixés par la ville ne sont pas atteints, des pénalités sont prévues. « *Avant de se lancer, il faut une bonne connaissance de son patrimoine pour s'attaquer prioritairement aux bâtiments les plus consommateurs et cibler les usages à améliorer* », avertit tout de même le directeur technique.

L'option CPE se révèle payante. En 2019, la consommation énergétique des 18 bâtiments rénovés a atteint 3,1 millions de kWh, contre 4,7 millions en 2015. Soit une baisse de 33 %. La ville vise les 40 % fin 2020, au-delà de ses ambitions initiales, ce qui lui permettrait d'atteindre l'objectif 2030 du dispositif Éco-énergie tertiaire.

D'ici 2026, 6,2 millions de kg d'émission de CO₂ auront été économisés, et la baisse sur la facture énergétique atteindra... 3,5 millions d'euros. Soit la somme investie par la ville dix ans plus tôt. « *Le CPE est une triple réussite : économique, écologique et politique. C'est l'avenir* », conclut Emmanuelle Brocard. De son côté, l'ADEME, en lien avec les Banques des Territoires, recommande le recours à un assistant de maîtrise d'ouvrage – que l'Agence peut financer jusqu'à 50 % – afin d'accompagner les villes dans le montage du CPE. ●



www.banquedesterritoires.fr/amo-contrat-de-performance-energetique-ade